



Fédération Nationale des Syndicats
de l'Assainissement et de la
Maintenance Industrielle
91, avenue de la république
75011 PARIS
Tél. : 01 48 06 80 81 Fax : 01 48 06 43 42
Web: www.fnsa-vanid.org

CONGRES FNSA 2018 **Du Jeudi 18 octobre 2018** **A AJACCIO**

Ouverture du Congrès **par Patrick BROUD Président de la FNSA**

Mesdames, Messieurs,

La FNSA a décidément fait le choix de continuer à suivre les pas de la Famille Bonaparte! En 2016, nous étions à Marseille, au Palais du Pharo dont la construction fut ordonnée par Napoléon III, en 2017, nous étions à Dieppe, ville coup de cœur de sa femme l'impératrice Eugénie, et cette année nous sommes à Ajaccio, ville qui a vu naître Napoléon Ier qui y a été, également, baptisé. C'est donc la salle Marie Louise, sa femme qui nous réunit aujourd'hui.

Je suis particulièrement heureux de vous accueillir à notre congrès annuel, et qui plus est, un congrès important pour un certain nombre d'entre nous car il donne lieu à des départs et de nouvelles élections.

Avant l'ouverture de nos réunions statutaires, je tiens à remercier les permanents de la FNSA pour l'organisation de ce congrès « insulaire » et tout particulièrement notre cher Charles.

Enfin, je tiens à souhaiter la bienvenue à Alban RAIMBAULT, qui, suite au départ de Léon TABOGA, est venu renforcer l'équipe des permanents de la fédération avec le titre de chargé de mission technique et communication.

Je vous propose, maintenant, d'aborder la partie statutaire du congrès ; les Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire de notre fédération, puis les Assemblées Générales et les Conseils d'Administration du SNEA, du SMI2D et du SYNCRA.

Enfin, nous reviendrons sur l'Assemblée Générale du SYFFA qui se tient cet après-midi ainsi que sur les travaux du SYNABA et d'APLICA.

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE FNSA

Je vous propose d'ores et déjà d'ouvrir les Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire de la FNSA et de vous présenter mon rapport moral.

Pour la commission paritaire nationale de l'emploi et la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (ex commission sociale), Frédéric VERNHES vous présentera ses travaux pour l'année 2018 ainsi que les projets pour 2019 enfin, nous ferons un point sur nos finances.

Rapport moral de Patrick BROUD, Président de la FNSA

Pour ce qui est du point statutaire de la FNSA. En raison d'une actualité sociale particulièrement dense et politiquement importante (notamment en matière de formation professionnelle et de restructuration des branches), mais aussi parce qu'il est nécessaire d'associer le SYNCRA dans la politique globale de la FNSA, il est proposé l'intégration d'un dixième membre au CODIR (au lieu de neuf actuellement) et de modifier, dans ce sens, les statuts de la FNSA.

Il convient de préciser que du point de vue de la procédure de modification des statuts de la FNSA, cette modification doit être adoptée par une Assemblée Générale extraordinaire.

Nous vous demandons donc de vous prononcer sur les propositions suivantes:

La rédaction de l'article 18 alinéa 2 des statuts de la FNSA relatif à la constitution du comité directeur de la FNSA sera dorénavant la suivante:

«... Le Comité de Direction est composé au plus de dix membres élus par le Conseil d'administration parmi ses membres...».

Les modifications des statuts de la FNSA ont été adoptées, ce jour, par l'Assemblée Générale extraordinaire, à la majorité des voix exprimées.

Concernant maintenant la vie de la fédération. Charles, Isabelle, Samantha, Léon et maintenant Alban, tiennent à être au plus près des adhérents en continuant à répondre à leurs différentes questions et à leurs différents besoins en matière juridique, technique et règlementaire.

En effet, cette année a encore été marquée par de nombreuses questions relatives notamment aux textes de la convention collective, aux salaires, à la fiscalité, à la sécurité, au transport, à la formation professionnelle, à la certification Qualitass et bien d'autres...

Et en réponse aux sujets importants tant au regard des préoccupations quotidiennes des adhérents que de l'actualité, l'information diffusée par la FNSA a encore été, cette année, abondante: flashs infos, circulaires FNSA et newsletters mensuelles.

Il est effectivement très important de pouvoir relayer l'information de manière synthétique et pratique comme pour le nouveau règlement général sur la protection des données (plus connu sous le terme « RGPD ») ou pour les nouvelles règles en matière de droit de la consommation ou de publicité des prix, retranscrites dans des modèles de devis, facture et conditions générales de vente, mis à disposition des adhérents, ou encore, concernant la mise à jour, en août 2018, de la convention collective assainissement maintenance industrielle.

En outre, la Fédération a, aussi, pour rôle principal, de défendre les intérêts de ses adhérents et de les représenter dans différentes instances, notamment auprès des groupes de travail régionaux qui élaborent les chartes pour l'assainissement non collectif, ainsi qu'auprès des différentes métropoles pour échanger sur des sujets importants comme les chantiers test amiante pour le curage des réseaux d'assainissement.

Mais aussi, et surtout, de les représenter au niveau des instances nationales, notamment auprès du Ministère de l'environnement pour la préparation de la feuille de route économie circulaire, du Ministère du Travail pour échanger sur l'importance du rôle et de la place de notre branche et de sa convention collective, du Ministère des Finances en vue d'amender le projet de loi de finances pour 2019 eu égard à la volonté de supprimer l'exonération de TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) pour le Gazole Non Routier (qui concerne certains de nos véhicules).

Et bien d'autres, comme la CNAM (caisse nationale d'assurance maladie), l'ASTEE (Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement), l'AFNOR (Association française de normalisation) et même auprès des autres fédérations professionnelles et interprofessionnelles, le but étant de faire connaître notre profession.

Ces démarches permettent de donner non seulement une image positive et active de la fédération mais aussi et surtout une crédibilité professionnelle au regard des différents acteurs représentés au sein de la FNSA.

Néanmoins, ce rôle important de représentant des intérêts ne peut exister que si, et seulement si, il existe un échange de qualité avec et entre les adhérents, largement rendu possible grâce, notamment, aux différents salons auxquels participent les adhérents de la FNSA.

Dans ce sens, il convient de citer le village de la FNSA aux assises de l'ANC et au carrefour de l'eau en présence du SNEA, du SYNABA et du SYFFA, ainsi qu'au salon pollutec qui aura lieu la dernière semaine de novembre de cette année. Mais aussi, les réunions régionales à Amiens et Bordeaux, pour l'année 2018.

Et, bien entendu, grâce aux groupes de travail organisés au sein de la FNSA sur des sujets techniques ou touchant davantage au domaine de la sécurité comme les ballons obturateurs et l'amiante pour laquelle une convention de collaboration intersyndicale a été signée entre la FNSA, le SNEA et le SYFFA.

Je tiens donc à remercier tous les adhérents des syndicats affiliés à la FNSA pour leur participation active et leurs interventions pertinentes lors des salons et des groupes de travail et je les encourage vivement à continuer dans cette démarche collaborative.

D'autant plus que les sujets abordés à la FNSA sont divers et variés et principalement rythmés par une actualité politique particulièrement riche.

Ainsi Frédéric VERNHES nous relatera, tout à l'heure, les travaux de la commission sociale suite à la mise en place des ordonnances Macron et de la loi relative à la formation professionnelle.

Et puis, surtout, il convient d'être particulièrement réactif. Comme, par exemple, suite à la proposition de suppression d'exonération de la TICPE, évoquée à l'instant, et lors de l'annonce faite par le gouvernement de, finalement, reporter à octobre 2019 (au lieu du 1er janvier 2019) le nouvel allègement de quatre points supplémentaires des cotisations sociales au niveau du smic pour toutes les entreprises. Ces problématiques ont généré plusieurs réactions de nos entreprises adhérentes.

De la même façon, ces dernières ont aussi vivement réagi lors de la mise en place des dispositions réglementaires consistant à renforcer la protection du consommateur par la création de la médiation de la consommation et d'une réglementation de la publicité des prix particulièrement lourde à gérer pour nos entreprises.

Dans ce contexte, les commissions fédérales vont devoir continuer à approfondir certains sujets et à en aborder d'autres.

Parmi ces commissions, la commission qualité présidée par D.BERTHE tient toujours régulièrement ses réunions.

La commission technique et sécurité s'est tenue le 10 avril dernier afin d'aborder différents thèmes comme le rapport ANSES sur les égoutiers, les accidents ou presque accidents, l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux), la leptospirose, le catéc et le statut du mono opérateur.

Des groupes de travail se sont alors mis en place sur différents thèmes et travaillent, pour une partie, en collaboration avec l'INRS (obturateurs).

Egalement, la commission sociale, devenue, par la loi el khomri, la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation, continue à avoir une activité dense et beaucoup de sujets à traiter en perspective.

Patrick Broud passe donc la parole à Frédéric VERNHES pour la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation.

Notre secteur professionnel qu'est celui de l'assainissement et de la maintenance industrielle, est un secteur qui a pris une certaine ampleur permettant de se détacher, au fil de l'histoire, du secteur de la chimie dans un premier temps puis du déchet solide dans un second temps pour s'épanouir en toute autonomie, sur les conseils d'une direction générale du travail « convaincue » par nos spécificités.

La convention collective de l'assainissement et maintenance industrielle est alors née, le 21 mai 2002, suite à des discussions animées et passionnées entre représentants d'employeurs, syndicats de salariés et un avocat brillant, Monsieur BERKOFF.

Depuis ce jour, l'activité de la commission sociale n'a cessé d'être riche et productive ; 31 avenants, une dizaine d'accords et plus d'une vingtaine de circulaires sociales FNSA rien que pour les trois dernières années (à noter pour cette année : un avenant sur les salaires et un autre sur les indemnités allouées aux mandataires syndicaux signés par toutes les organisations syndicales).

Bien entendu, nous devons en partie ce dynamisme à Madame El KHOMRI et Messieurs REBSAMEN et MACRON, qui ont largement contribué à entretenir le rythme soutenu des réformes sociales et donc celui de nos négociations sociales.

Néanmoins, le paysage social est aujourd'hui en pleine évolution. Entre un projet « macronien » ambitieux de réduction du nombre de branches de 750 en 2016, à 200 d'ici 2019, voire moins, à moyen terme, l'obligation, en ce qui concerne la formation professionnelle, de choisir un OPCO au lieu et place d'un OPCA (organisme paritaire collecteur agréé) avant la fin de l'année. Ce dernier devant obligatoirement relever d'une des 11 filières prédéfinies voire 12 dans lesquelles, pour le moment, le secteur de l'assainissement et de la maintenance industrielle n'est pas identifié, et, enfin, des syndicats de salariés qui ne détiennent plus réellement un pouvoir de signature, le climat social de la branche est susceptible de se modifier...

C'est notamment le cas dans le domaine de la formation professionnelle. En effet, suite à la publication de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel (loi du 5 septembre dernier), les rôles des différents acteurs de la formation professionnelle sont redistribués. La branche va voir le sien renforcé notamment dans le processus de création des référentiels servant de base pour la mise en place de certifications et de titres professionnels dans la lignée de ce que nous avons entrepris, il y a deux ans, pour le certificat de qualification professionnelle (CQP) assainissement et maintenance industrielle.

C'est dans ce sens que la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) a pris l'initiative de faire appel à un prestataire extérieur (EVOFORMA) afin d'étudier la mise en place d'un observatoire des métiers pour notre branche. L'existence de cet observatoire étant par ailleurs un des critères déterminant permettant d'éviter une éventuelle fusion forcée avec une autre branche professionnelle.

Cet observatoire permettra à nos métiers de connaître, très certainement, un regain d'intérêt auprès des jeunes si nous arrivons à attirer leur attention notamment grâce à des vidéos qui seront passées dans les collèges et les lycées en partenariat avec l'éducation nationale.

Il est par conséquent évident que la CPPNI de l'assainissement et de la maintenance industrielle prendra soin de mettre en avant ses travaux et ses projets avec les membres qui la composent afin de garantir, à notre profession, une représentativité conforme à ses besoins et à ses spécificités.

Les membres de la CPPNI ont d'ailleurs pu, récemment, se rapprocher de la Direction Générale du Travail pour lui faire part de cette volonté, à l'occasion d'un rendez-vous sur le thème du rapprochement des branches que ce soit le rattachement de la convention collective de l'assainissement et de la maintenance industrielle à une autre convention représentant un effectif de salariés plus important ou le rattachement d'autres conventions collectives de branches plus petites que la nôtre.

A nouveau attentive, la Direction Générale du Travail qui autrefois avait fortement participé à notre indépendance, nous permet de réfléchir à l'avenir de notre branche et de revenir vers elle pour faire un point en début d'année prochaine.

La nouvelle Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation devra donc, sans aucun doute, continuer à travailler activement à la reconnaissance de notre secteur en s'appuyant sur des projets ambitieux comme, par exemple, la mise en place d'un accord de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (rappelons que la branche a déjà travaillé les années précédentes à la mise en place d'accords importants comme l'égalité professionnelle hommes femmes, les seniors, la pénibilité, la complémentaire santé, le contrat de génération...).

Je vous remercie pour votre intérêt tout au long de ces années pour ces sujets sociaux et sociétaux qui nous accompagnent chaque jour dans nos entreprises et qui sont indéniablement liés à la santé économique de notre secteur.

Je souhaite aux futurs membres de la CPNE et de la CPPNI de pouvoir continuer avec la même qualité d'écoute qu'a été la nôtre et qui nous a permis de maintenir une ambiance plutôt agréable avec les partenaires sociaux.

Patrick Broud remercie Frédéric VERNHES de cette synthèse des travaux et passe la parole à Philippe Maillot, pour faire un point financier.

Nos comptes ont été approuvés par notre Conseil d'Administration le 12 juin dernier et sont sur le point d'être publiés au journal officiel.

Je tiens à vous dire que nos finances sont saines et qu'elles sont gérées de manière rigoureuse.

Le nombre de cotisants progresse modestement mais régulièrement notamment concernant le SYNABA et le SYFFA.

Au niveau des rentrées de cotisations, on note une légère régression à la date du mois d'octobre 2018 par rapport au mois d'octobre 2017 soit une rentrée de cotisations FNSA , SYFFA SYNABA de 662 043 euros contre 665 247 euros, l'année dernière.

Sur l'année et toutes rentrées confondues, nous étions à 730 000 euros en 2015, 724 603 euros en 2016, 716 877 euros en 2017 et nous serons probablement légèrement en-dessous à la fin de l'année 2018.

Si cette régression reste légère, il faut veiller à l'impact de la concentration de nos entreprises de nos cœurs de métier (assainissement, déchets dangereux et maintenance industrielle) et à la baisse du produit de nos placements qui, longtemps, ont permis de compenser le tassement des cotisations pour faire face à l'accroissement de nos charges de structure (loyer, charges sociales, départ du personnel etc...). Nous avons toutefois des réserves qui nous permettent, par exemple, de prendre en charge une partie du congrès.

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion rédigé par Patrick Broud, du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le report à nouveau de 180 533,19 euros et donne quitus au Président BROUD pour sa gestion dudit exercice.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Patrick BROUD remercie Philippe Maillot et le rapport moral étant maintenant terminé il soumet celui-ci à l'approbation de l'assemblée générale.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Sans autre point à l'ordre du jour, le Président BROUD lève la séance.

Annexe : slides AGO et AG FNSA

Congrès annuel FNSA 2018, AJACCIO

Assemblée générale ordinaire et extra ordinaire

Président: Patrick BROUD
AJACCIO, le 18 octobre 2018

Congrès annuel FNSA 2018, AJACCIO

Point statutaire

Modification de l'article 18 des statuts de la FNSA : Possibilité d'avoir 10 membres au CODIR, élus par le Conseil d'administration parmi ses membres, au lieu de 9 précédemment.

Congrès annuel FNSA 2018, AJACCIO

La vie de la Fédération: au plus près des besoins des adhérents...

- ✓ Assistance juridique, technique et réglementaire
- ✓ Une information réactive et efficace

Congrès annuel FNSA 2018, AJACCIO



6

Congrès annuel FNSA 2018, AJACCIO

Devis

VOTRE LOGO ICI

À [Nom de la société]
[Adresse postale]
[Ville, code postal]
[Téléphone standard et téléphone astrérisé]
Ref client [ABC12345]

[Date] [Entrez la date]
[Date d'expiration] [Entrez la date]

Quantité	Description	Unité	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis
T	€ (HT)	De à € (HT)	€ (HT)	€ (HT)	€ (HT) € (HT)	€ (HT)	€ (HT)	€ (HT) € (HT)	€ (HT)

7

Congrès annuel FNSA 2018, AJACCIO

FACTURE

VOTRE LOGO ICI

Nom de votre société
 Adresse : [23 2 40 00 00] Fax : [23 2 40 00 00]
 Téléphone : [23 2 40 00 00]
 Nom de la société
 Adresse
 Ville, Code postal
 Régime

ATTENTION DE :
 Nom
 Nom de la société
 Adresse
 Ville, Code postal
 Régime

Objet : [Intitulé des services]
 [Bis de commande n°]
 [Ref Client]
 [TVA Intracommunautaire n°]
 Règlement par CB chaque 12 mois

FACTURE N° [180] DATE : 15/10/2018

DESIGNATION	MONTANT HT
Date, quantité et date des biens livrés ou édités des services fournis :	
[Village Sans]	
[Village Amiens]	
[Village Bordeaux]	
[Village Paris]	
[Village Lyon]	
[Village Nantes]	
[Village Rouen]	
[Village Toulouse]	
[Village Valenciennes]	
[Village Lille]	
[Village Strasbourg]	
[Village Montpellier]	
[Village Clermont-Ferrand]	
[Village Dijon]	
[Village Grenoble]	
[Village Lyon]	
[Village Marseille]	
[Village Nice]	
[Village Perpignan]	
[Village Pau]	
[Village Reims]	
[Village Rennes]	
[Village Saint-Étienne]	
[Village Toulon]	
[Village Toulouse]	
[Village Valence]	
[Village Versailles]	
[Village Yverdon]	
[Village Zénith]	
[Village Zénith 2]	
[Village Zénith 3]	
[Village Zénith 4]	
[Village Zénith 5]	
[Village Zénith 6]	
[Village Zénith 7]	
[Village Zénith 8]	
[Village Zénith 9]	
[Village Zénith 10]	
[Village Zénith 11]	
[Village Zénith 12]	
[Village Zénith 13]	
[Village Zénith 14]	
[Village Zénith 15]	
[Village Zénith 16]	
[Village Zénith 17]	
[Village Zénith 18]	
[Village Zénith 19]	
[Village Zénith 20]	
[Village Zénith 21]	
[Village Zénith 22]	
[Village Zénith 23]	
[Village Zénith 24]	
[Village Zénith 25]	
[Village Zénith 26]	
[Village Zénith 27]	
[Village Zénith 28]	
[Village Zénith 29]	
[Village Zénith 30]	
[Village Zénith 31]	
[Village Zénith 32]	
[Village Zénith 33]	
[Village Zénith 34]	
[Village Zénith 35]	
[Village Zénith 36]	
[Village Zénith 37]	
[Village Zénith 38]	
[Village Zénith 39]	
[Village Zénith 40]	
[Village Zénith 41]	
[Village Zénith 42]	
[Village Zénith 43]	
[Village Zénith 44]	
[Village Zénith 45]	
[Village Zénith 46]	
[Village Zénith 47]	
[Village Zénith 48]	
[Village Zénith 49]	
[Village Zénith 50]	
[Village Zénith 51]	
[Village Zénith 52]	
[Village Zénith 53]	
[Village Zénith 54]	
[Village Zénith 55]	
[Village Zénith 56]	
[Village Zénith 57]	
[Village Zénith 58]	
[Village Zénith 59]	
[Village Zénith 60]	
[Village Zénith 61]	
[Village Zénith 62]	
[Village Zénith 63]	
[Village Zénith 64]	
[Village Zénith 65]	
[Village Zénith 66]	
[Village Zénith 67]	
[Village Zénith 68]	
[Village Zénith 69]	
[Village Zénith 70]	
[Village Zénith 71]	
[Village Zénith 72]	
[Village Zénith 73]	
[Village Zénith 74]	
[Village Zénith 75]	
[Village Zénith 76]	
[Village Zénith 77]	
[Village Zénith 78]	
[Village Zénith 79]	
[Village Zénith 80]	
[Village Zénith 81]	
[Village Zénith 82]	
[Village Zénith 83]	
[Village Zénith 84]	
[Village Zénith 85]	
[Village Zénith 86]	
[Village Zénith 87]	
[Village Zénith 88]	
[Village Zénith 89]	
[Village Zénith 90]	
[Village Zénith 91]	
[Village Zénith 92]	
[Village Zénith 93]	
[Village Zénith 94]	
[Village Zénith 95]	
[Village Zénith 96]	
[Village Zénith 97]	
[Village Zénith 98]	
[Village Zénith 99]	
[Village Zénith 100]	

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

1. Champ d'application
 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les prestations de services concédées par la FNSA à ses clients, quelle que soit la nature de ces prestations.

2. Définition des services
 Les services sont définis par le contrat de prestation de services conclu entre la FNSA et le client. Les services sont fournis conformément aux conditions générales de vente de la FNSA.

3. Durée de validité
 Les présentes conditions générales de vente sont valables à compter de la date de leur adoption par l'Assemblée Générale de la FNSA.

4. Acceptation des conditions
 L'acceptation des présentes conditions générales de vente est matérialisée par la signature du contrat de prestation de services par le client.

5. Droit de rétractation
 Le client dispose d'un droit de rétractation pendant un délai de 14 jours à compter de la date de conclusion du contrat.

6. Responsabilité
 La FNSA ne saurait être tenue responsable des dommages matériels ou immatériels résultant de l'utilisation des services.

7. Force majeure
 Les événements de force majeure sont définis par l'article 1717 du Code de Commerce.

8. Arbitrage
 Les litiges relatifs à l'exécution des présentes conditions générales de vente sont soumis à l'arbitrage de la Commission de Conciliation de la FNSA.

9. Droit applicable
 Le droit applicable est le droit français.

Congrès annuel FNSA 2018, AJACCIO

...défendre leurs intérêts et les représenter dans différentes instances

- ✓ En région: les chartes ANC, différentes métropoles (Rouen, Nantes, Lyon, Grand Chambéry).
- ✓ Au niveau national: les Ministères (Environnement, Travail et Bercy), la CNAM TS, l'Astee et l'afnor ainsi que différentes fédérations professionnelles et interprofessionnelles.

Congrès annuel FNSA 2018, AJACCIO

...mais aussi venir à la rencontre des adhérents et favoriser les échanges entre eux

- ✓ Lors des salons: village FNSA à l'ANC, au carrefour de l'eau
- ✓ Lors de réunions régionales: Amiens, Bordeaux
- ✓ Lors des groupes de travail à la FNSA: amiante, ballons obturateurs, sujets techniques et sécurité

Congrès annuel FNSA 2018, AJACCIO

Prise en compte de l'impact de la politique économique et sociale sur l'actualité de la FNSA

- ✓ Social: les objectifs de la politique Macron sur la formation professionnelle et l'évolution des branches
- ✓ Économique: la TICPE et les projets reportés d'exonération de cotisations
- ✓ Une politique qui renforce le droit de la consommation au profit des consommateurs

Congrès annuel FNSA 2018, AJACCIO

Les commissions fédérales

- ✓ La commission Qualitass, une fréquence trimestrielle
- ✓ La commission technique et sécurité en collaboration avec l'INRS
- ✓ La commission sociale: formation professionnelle et évolution des métiers

Les travaux de la CPPNI et de la CPNE

- ✓ Notre convention collective doit faire face aux réformes récentes, notamment, la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018:
 - Obligation de choisir un OPCO au lieu et place d'un OPCA
 - Redistribution des rôles des acteurs de la formation professionnelle
- ✓ L'importance du rôle des membres de la commission sociale pour garantir, à notre profession, une représentativité conforme à ses besoins et ses spécificités.

14

Point financier

- ✓ Des finances saines et une gestion très rigoureuse
- ✓ Une légère régression de nos rentrées de cotisations en octobre 2018 par rapport à octobre 2017

15

PV CONSEIL D'ADMINISTRATION FNSA

A l'issue des élections qui se sont déroulées au sein des syndicats de la fédération pour le renouvellement de leurs représentants, Patrick BROUD présente la nouvelle composition du Conseil d'administration de la FNSA.

Le Conseil d'administration est composé des membres suivants pour un mandat de 3 ans:

Au titre du SNEA

Daniel FLAMME Président
Loïc DURANDEAU
Guy EVEILLEAU
Marc-Olivier HOUEL
David PERALTA
Olivier TAXIL

Au titre du SMI2D

Jean-Luc ROBIN Président
Eric DE FRANCE
Frédéric LE BOUGENEC
Yann MADELINE
Philippe MAILLOT
Emmanuel ROCHE
Thomas WATRIN

Au titre du SYNCRA

Gilles GIORA Président
Fabrice ERVAL
Alexandre GIUDICELLI
Florence MIGNOT

Au titre du SYFFA

André ROUET Président
Claude MOREAU
Sylvie FRANTZ
Yves PAJOT

Au titre du SYNABA (AG qui a eu lieu le 10 octobre 2018)

Christine BERARD Président
Emmanuel PARENT

Au titre d'APLICA

Damien BECQUET Président
Claude BLANC

Au niveau des délégations régionales, il est procédé au remplacement des membres démissionnaires à savoir Antoine BUTIN, Jean-Pierre BONNAFOUX et Loïc DURANDEAU, les autres représentants étant reconduits dans leur mandat.

Sont désignés à l'unanimité Vincent DELBECQ pour la région Ile De France, Philippe MEYER pour la région Centre Ouest et Boris DREAN pour la région Sud Est.

Les représentants au titre des délégations régionales sont donc les suivants :

Ile de France : Vincent DELBECQ
Nord : Odon WILLAUME
Ouest : Aurélie CHOLLET
Est : Laurent BARBIERI
Centre Ouest : Philippe MEYER
Centre Est : Jean-Jacques BONNEFOND
Sud Est : Boris DREAN
Sud-Ouest Sud : Christophe ALARY

Les membres du Conseil d'administration procèdent ensuite à l'élection du Président et sur proposition de celui-ci, des autres membres du CODIR.

Election des membres du CODIR

Sont élus à l'unanimité pour un mandat de 3 ans :

Yann MADELINE Président
Jean-Jacques BONNEFOND Vice-Président
Laurent BARBIERI Vice-Président
Gilles GIORA Vice-Président
Marc-Olivier HOUEL Vice-Président
Thomas WATRIN Vice-Président
Daniel FLAMME Vice-Président et Président du SNEA
Fabrice ERVAL Vice-Président et Président de la commission sociale et formation
Vincent DELBECQ Secrétaire
Philippe MAILLOT Trésorier

Sans autre point à l'ordre du jour, le Président BROUD ainsi que le nouveau Président MADELINE remercient les administrateurs de leur confiance et lèvent la séance.
